RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 D 00919
Numéro SIREN : 353 647 282
Nom ou dénomination : SCI ALIZE

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2017 sous le numéro de dépôt 8192

8192

20 JUIL. 2017
Le
Dépôt N°

SCI ALIZE
Société Civile Immobilière au capital de 152,45 €
Siège social : Rue de la Terre Adélie – Parc Edonia
Bâtiment T – CS 86820 – 37769 SAINT GREGOIRE Cedex
353 647 282 - RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le trente juin,
A neuf heures trente, au siège social,

Les associées de la société SCI ALIZE, société civile immobilière au capital de 1 524 €, divisé en 100 parts sociales de 1,52 € de nominal chacune, se sont réunies en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le Gérant, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2016 ;
- Approbation des comptes ;
- Quitus au Gérant ;
- Affectation du résultat ;
- Démission du Gérant ;
- Nomination d'un Gérant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire, à savoir :

- La société SUEZ RV Ouest, propriétaire de : 99 parts
- La société SUEZ RV Normandie, propriétaire de : 1 part

L'assemblée réunissant la totalité des parts composant le capital social (100 parts) est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associées prend acte de la démission de Monsieur Loïc LASSALLE de ses fonctions de Gérant, à effet de ce jour, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associées décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Gérant, Monsieur Hervé THOMAS DE LA PINTIERE pour une durée indéterminée.

Il exercera cette fonction dans le cadre des dispositions légales et statutaires

Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes : dépôt N°8192 en date du 20/07/2017

Monsieur Hervé THOMAS DE LA PINTIERE a fait savoir préalablement qu'il acceptait cette fonction.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associées donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Extrait certifié conforme
Le Gérant
Hervé THOMAS DE LA PINTIERE

